



BIBLIOTHÈQUE du PARLEMENT

LIBRARY of PARLIAMENT

ÉTUDE GÉNÉRALE



Organismes fédéraux de développement économique régional

Publication n° 2011-05-F
Le 17 mars 2011

Jean Dupuis

Division de l'industrie, de l'infrastructure et des ressources
Service d'information et de recherche parlementaires

**Organismes fédéraux de développement
économique régional
(Étude générale)**

La présente publication est aussi affichée en versions HTML et PDF sur IntraParl
(l'intranet parlementaire) et sur le site Web du Parlement du Canada.

Dans la version électronique, les notes de fin de document contiennent des
hyperliens intégrés vers certaines des sources mentionnées.

This publication is also available in English.

Les **études générales** de la Bibliothèque du Parlement présentent et analysent de façon objective et impartiale diverses questions d'actualité sous différents rapports. Elles sont préparées par le Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque, qui effectue des recherches et fournit des informations et des analyses aux parlementaires ainsi qu'aux comités du Sénat et de la Chambre des communes et aux associations parlementaires.

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION.....	1
2	ORGANISMES FÉDÉRAUX DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL : BREF HISTORIQUE.....	1
3	REDDITION DE COMPTES AU PARLEMENT.....	3
4	DÉPENSES DES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.....	3
5	PRINCIPAUX INSTRUMENTS DE POLITIQUE.....	4
5.1	Paiements de transfert.....	4
5.2	Programme de développement des collectivités.....	5
5.3	Programmes d'infrastructures.....	6
6	LE DÉBAT CONTINUE AUTOUR DES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.....	6
	ANNEXE – FINANCEMENT ANNUEL DES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	

ORGANISMES FÉDÉRAUX DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

1 INTRODUCTION

Le présent document donne un bref aperçu de l'histoire des organismes et agences de développement économique régional fédéraux, de leurs relations avec le Parlement, de leurs rôles respectifs et de la façon dont ils sont structurés pour remplir leur mandat. Il y est question des principaux éléments communs à tous les organismes, y compris leur financement et les rapports qu'ils remettent au Parlement, de même que de leur rôle dans les programmes d'infrastructures. Le document se termine par un bref examen du débat continu sur l'incidence des politiques de développement régional au Canada.

2 ORGANISMES FÉDÉRAUX DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL : BREF HISTORIQUE

Depuis l'avènement de la Confédération, le gouvernement fédéral considère que la croissance économique est le meilleur moyen d'assurer la prospérité et le bien-être de l'ensemble de la population canadienne. Jusqu'au milieu des années 1950, il n'y avait pas de politique ni de programme de développement régional particulier visant à réduire les disparités régionales en matière de croissance économique et d'emploi. Toutefois, la persistance de ces disparités et de poches de pauvreté rurale a incité le gouvernement fédéral à repenser ses objectifs économiques et ses choix stratégiques. Bien que n'étant pas généralement considéré comme un instrument de développement économique régional, le système fédéral de paiements de transfert intergouvernemental a été mis en place pour s'assurer que tous les Canadiens, où qu'ils vivent, bénéficient d'un accès comparable aux services publics à des niveaux d'imposition comparables. En 1957, le gouvernement fédéral a créé le premier système de paiements de péréquation officiel afin de réduire les disparités entre les provinces dans la prestation de services publics. Par la suite, il a institué des programmes de transfert en bloc, comme le Régime d'assistance publique du Canada (1966) et le Financement des programmes établis (1977), tous deux précurseurs du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Dans les années 1960, le gouvernement fédéral a commencé à prendre des initiatives axées sur le développement régional, entre autres des incitations fiscales spéciales (p. ex. la déduction pour amortissement accéléré d'acquisitions de capital productif pour des régions désignées), des offices de développement agricole et autres programmes destinés à aider des régions défavorisées sur le plan économique où les taux de chômage et de pauvreté sont élevés. En 1969, le gouvernement fédéral a regroupé ces programmes et activités en une seule entité en créant le ministère de l'Expansion économique régionale, lequel a à son tour été remplacé par le ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) en 1982¹.

En 1987-1988, le gouvernement fédéral a dissous le MEIR et transféré certaines de ses responsabilités en matière de développement régional à deux nouveaux organismes. Il s'agit de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)², chargée de représenter les quatre provinces de l'Atlantique³, et le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest (DEO), qui a pour mission de promouvoir le développement régional des quatre provinces de l'Ouest et de les représenter⁴.

Entre-temps, à la constitution du nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie (MIST) – précurseur d'Industrie Canada –, le gouvernement a annoncé la création au sein de ce ministère d'un nouvel organisme autonome, à savoir Développement régional Ontario et Québec⁵ dont les attributions viseraient le développement économique régional du Québec et de l'Ontario. Le MIST resterait donc chargé des questions de développement régional pour les deux provinces du centre, tandis que le Canada atlantique et l'Ouest du Canada gardaient leurs propres organismes de développement régional autonomes.

En 1987, le gouvernement fédéral a également lancé l'Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (FedNor), fonds destiné à financer des initiatives dans cette région⁶. La mise en œuvre de FedNor a été confiée à un conseil consultatif local formé à cette fin, le Conseil consultatif de FedNor. A également été établi au sein du MIST le Secrétariat de FedNor⁷. À sa création, FedNor a été doté d'une enveloppe de 55 millions de dollars sur cinq ans⁸. Le gouvernement fédéral a prolongé à deux reprises le financement de programme de FedNor et il a annoncé, dans le budget de 2005, qu'il lui affectait 88 millions de dollars de plus pour en permettre le fonctionnement jusqu'en 2013⁹.

En 1989, le MIST a séparé Développement régional Ontario et Québec en deux entités distinctes, soit une par province. Le MIST a conservé la responsabilité du développement économique régional en Ontario, y compris FedNor pour le Nord de l'Ontario, et en 1991, il a confié la portion des programmes et activités de développement régional visant le Québec à un nouvel organisme, le Bureau fédéral de développement régional (Québec), ou BFDR(Q)¹⁰. En tant qu'organisme responsable du développement économique régional au Québec, le BFDR(Q) fonctionnait indépendamment du MIST et coordonnait les interventions fédérales concernant les initiatives de développement régional¹¹. Cependant, bien que le BFDR(Q) ait été un organisme autonome, ses activités reposaient principalement sur une stratégie industrielle définie par le MIST en 1988¹². En janvier 1996, le BFDR(Q) est revenu sous la tutelle du ministre de l'Industrie par décret¹³.

En 2005, le Parlement a adopté une loi¹⁴ renommant le BFDR(Q) Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (DEC-Q) et lui conférant le même statut d'organisme autonome qu'à l'APECA et à la DEO.

En 2009, le gouvernement fédéral a annoncé la création de deux nouveaux organismes, l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario) et l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor), afin de soutenir le développement économique et régional dans le Sud de l'Ontario et dans les territoires septentrionaux (c.-à-d. les Territoires du

Nord-Ouest, le Nunavut et le Yukon). Les deux agences sont des organismes autonomes dont les programmes et les initiatives visent à encourager le développement économique et communautaire dans leur région respective ¹⁵. Toutes deux exécuteront initialement les programmes et services existants et se doteront par la suite de leurs propres structures et activités de programme ¹⁶.

CanNor a hérité de programmes exécutés auparavant par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), et FedDev, d'activités de programmes de développement de FedNor dans l'Est de l'Ontario.

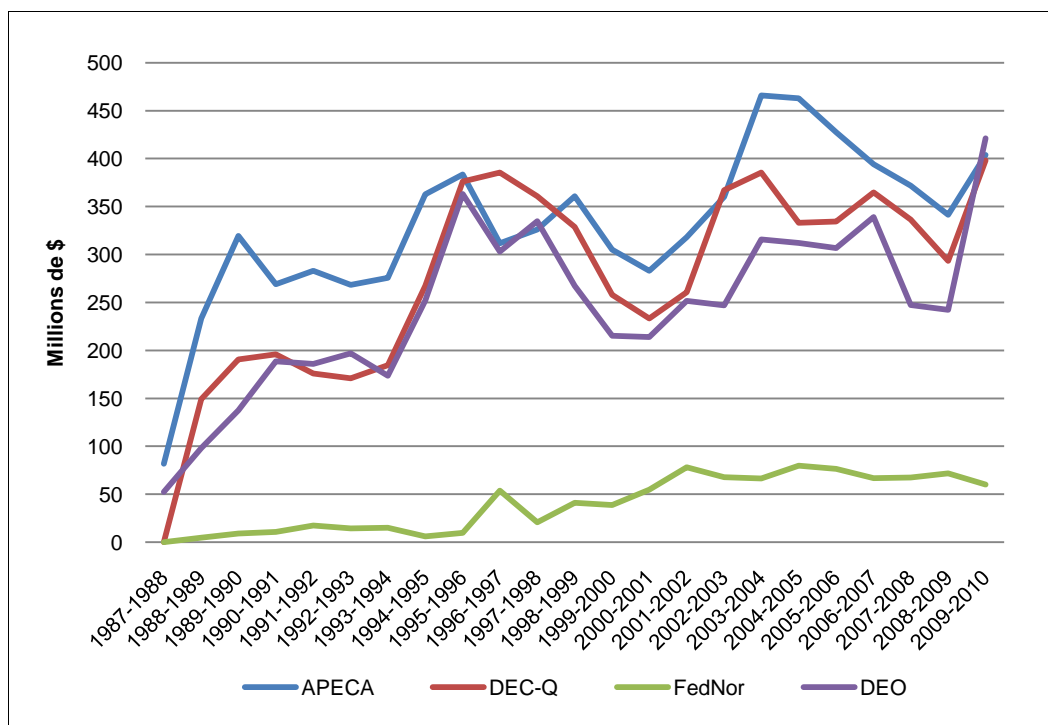
L'APECA, DEC-Q et DEO ont été créés et sont régis par une loi habilitante. En revanche, FedDev Ontario et CanNor ont été créés par décret.

3 REDDITION DE COMPTES AU PARLEMENT

Les organismes de développement économique régional sont financés par des crédits budgétaires et doivent donc régulièrement rendre des comptes au Parlement. Ils lui remettent des rapports annuels et, périodiquement, des documents budgétaires tels que des rapports sur les plans et priorités, des rapports sur le rendement ministériel ¹⁷ et divers autres documents réglementaires (rapports sur les langues officielles, sur l'accès à l'information et sur les stratégies de développement durable, ainsi que les résultats des vérifications internes et des évaluations de programme). La plupart de ces rapports sont tenus à la disposition du public ¹⁸. En plus de produire des rapports annuels, l'APECA est tenue par la loi de présenter tous les cinq ans (à partir de 1993) un rapport sur le rendement où sont évaluées toutes les activités de l'agence, y compris leurs résultats ¹⁹.

4 DÉPENSES DES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La figure 1 présente les dépenses des organismes de développement régional (ou des programmes dans le cas de FedNor) depuis l'exercice 1987-1988. À l'exception de FedNor, les dépenses annuelles de tous les organismes sont comparables et on note une correspondance relativement étroite entre les taux de croissance annuels des dépenses de l'APECA, de DEC-Q et de DEO.

Figure 1 – Organismes/programmes de développement régional, dépenses annuelles

Source : *Comptes publics du Canada et Budget principal des dépenses, Partie III : Rapports ministériels sur le rendement, 1987-2010.*

5 PRINCIPAUX INSTRUMENTS DE POLITIQUE

Les organismes de développement économique régional proposent un certain nombre de programmes et de services visant à promouvoir et à stimuler le développement économique dans leur région respective. Une description complète de ces programmes et initiatives n'entre pas dans le cadre de la présente publication. Toutefois, tous les organismes ont en commun certains instruments de politique, dont il sera question ci-dessous, à savoir les paiements de transfert, le Programme de développement des collectivités et les programmes d'infrastructures.

5.1 PAIEMENTS DE TRANSFERT

Les paiements de transfert²⁰ représentent une partie appréciable des budgets annuels des organismes. Selon les *Comptes publics du Canada* de l'exercice 2009-2010, ils représentent plus de 65 % de celui de l'APECA (à l'exclusion de la Société d'expansion du Cap-Breton), 54 % de celui de DEO et près de 62 % de celui de DEC-Q²¹.

Les organismes de développement régional ont recours à des accords de contribution, type de paiements de transfert, pour apporter une aide financière aux bénéficiaires, au nombre desquels des entreprises privées, des organismes à but non lucratif et d'autres paliers de gouvernement. Ces accords de contribution sont destinés à financer des initiatives de développement commercial ou non commercial

qui, autrement, auraient été mises en œuvre à une plus petite échelle, reportées ou complètement abandonnées. Les organismes à but lucratif qui reçoivent des fonds en vue de générer des bénéfices ou d'accroître la valeur de leur entreprise doivent rembourser ces fonds. Cependant, dans certains cas, les entreprises peuvent bénéficier de contributions non remboursables²². Les organismes utilisent également, dans une moindre mesure, d'autres instruments, comme l'aide financière sous forme de subventions ou de garanties de prêts, et les services d'assistance technique et de conseil aux petites et moyennes entreprises ou aux collectivités rurales ou isolées.

5.2 PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

En 1985, le gouvernement du Canada a mis sur pied le Programme de développement des collectivités (PDC), dans le cadre de son Programme de planification de l'emploi. Le PDC avait pour but de soutenir le développement économique communautaire et/ou des initiatives d'adaptation en accordant une aide financière et une assistance technique dans des régions rurales et éloignées aux prises avec de graves difficultés économiques²³. Le PDC, qui était administré au départ par Développement des ressources humaines Canada, a été confié en 1995 aux trois organismes de développement régional et à Industrie Canada (FedNor)²⁴.

Le PDC est exécuté par un réseau d'organismes à but non lucratif qui proposent aux petites et moyennes entreprises, aux entreprises sociales et à d'autres organisations locales des services aux entreprises et un accès à des capitaux²⁵. Ces organismes sans but lucratif (plus connus sous le nom de sociétés d'aide au développement des collectivités [SADC]) sont des personnes morales administrées par des conseils d'administration bénévoles représentant les intérêts communautaires locaux. Les SADC, qui sont financées par les organismes de développement régional, fournissent les services communautaires suivants :

- planification communautaire stratégique et développement socioéconomique, afin d'aider à définir les objectifs économiques, à cerner les possibilités de développement et à élaborer des plans pour les réaliser;
- formation de partenariats avec le public et le secteur privé, afin de soutenir et de mettre en œuvre des initiatives communautaires concernant le tourisme, l'entrepreneuriat, la diversification industrielle, ainsi que la restructuration et l'adaptation économique communautaire;
- fourniture de renseignements commerciaux et services d'orientation vers des entreprises et des entrepreneurs locaux;
- accès élargi au capital pour les petites entreprises, grâce à des fonds d'investissement administrés localement qui fournissent des prêts, des garanties de prêt ou des participations au capital pour le lancement, l'expansion ou la stabilisation d'entreprises locales²⁶.

Les SADC²⁷ offrent aux entreprises locales un accès centralisé à un financement des immobilisations et à des services lorsque les modes de financement habituels ne sont pas accessibles.

5.3 PROGRAMMES D'INFRASTRUCTURES

À l'exception de FedNor, tous les organismes de développement régional existants travaillent en collaboration avec le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire d'Infrastructure Canada, à la réalisation de certains types de programmes d'infrastructure. Chacun des organismes fait office d'agent de mise en œuvre de projets d'infrastructure particuliers, et Infrastructure Canada, d'agent de financement qui négocie des ententes avec chacun des partenaires de financement et des promoteurs des projets. Au nombre des partenaires possibles figurent les provinces et les territoires, les municipalités, les communautés des Premières nations, des organismes du secteur privé ou une combinaison de ces différentes entités. Le suivi et la supervision des projets sont assurés conjointement par Infrastructure Canada et les partenaires de mise en œuvre fédéraux²⁸.

En vertu du Plan d'action économique du Canada (PAEC), présenté dans le budget de 2009, les organismes de développement régional ont également recours à leur réseau d'employés régionaux pour examiner les propositions de projets et surveiller la mise en œuvre des programmes suivants du PAEC : le Fonds d'adaptation des collectivités, le programme Infrastructure de loisirs du Canada et, de concert avec Infrastructure Canada, le volet Collectivités de Fonds Chantiers Canada²⁹.

6 LE DÉBAT CONTINUE AUTOUR DES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le débat se poursuit sur l'efficacité des politiques et des instruments du gouvernement fédéral visant à stimuler le développement économique dans les différentes régions du Canada. Malgré les subventions et prêts accordés depuis de nombreuses années à des organisations locales dans des régions aux prises avec des difficultés économiques, les disparités régionales en matière de développement économique persistent, tout comme des poches de pauvreté en milieu rural³⁰.

D'après certains commentateurs, les interventions fédérales, passées et présentes, laissent à désirer quant aux résultats et l'utilisation de programmes de développement régional et de subventions industrielles a peut-être eu pour effet de retarder ou d'empêcher les adaptations économiques nécessaires en faussant les décisions des entreprises en matière d'investissement³¹.

D'autres observateurs font valoir que, au lieu de subventionner certaines entreprises ou certains secteurs industriels, le gouvernement fédéral aurait sans doute obtenu de meilleurs résultats en stimulant l'activité économique générale et en encourageant la concurrence par des incitations fiscales générales, par exemple en réduisant de manière générale le taux d'imposition des sociétés ou en recourant à des crédits d'impôt généraux sur les investissements³².

Côté positif, les SADC offrent aux entreprises locales et à d'autres organisations à but non lucratif un accès centralisé au financement des immobilisations et à des services aux entreprises afin de soutenir des projets ou des propositions jugés trop risqués par les institutions financières traditionnelles. Le plus souvent, les SADC offrent la seule présence et représentation du gouvernement fédéral en ce qui

concerne le développement des entreprises dans des collectivités éloignées et isolées.

En matière de développement régional, le rôle des différents paliers de gouvernement dans la promotion du développement économique régional fait aussi l'objet d'un débat. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont, en la matière, des pouvoirs et des responsabilités spécifiques qui leur sont conférés par la Constitution, qui se complètent mais qui sont aussi parfois conflictuels. Afin de dégager un consensus sur les questions de développement régional, les pouvoirs publics ont mis sur pied des procédures et des protocoles. Ces procédures et protocoles mettent l'accent sur la planification, la coordination et le financement conjoints des programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux (et parfois municipaux) par des ententes bilatérales sur tout un éventail de projets, qui touchent entre autres les infrastructures, les services industriels, les ressources humaines, l'agriculture et les ressources naturelles. Ces ententes, qui reposent sur le principe du financement de contrepartie, visent à promouvoir la croissance économique dans des domaines d'intérêt fédéral-provincial communs³³.

Certains chercheurs estiment que la tendance à traiter les disparités socioéconomiques par région n'est probablement pas la meilleure approche. À leur avis, il faudrait plutôt aborder le problème dans une perspective rurale/urbaine, étant donné que les régions les plus pauvres du pays sont surtout rurales et qu'elles accusent généralement un retard sur les régions urbaines dans presque tous les indicateurs de développement économique³⁴.

Dans un rapport de 2008, un comité sénatorial reconnaît la fracture entre zones rurales et urbaines dans le développement socioéconomique du Canada et formule un certain nombre de recommandations pour accorder plus de place au Canada rural dans les objectifs stratégiques du pays. Dans son rapport intitulé *Au-delà de l'exode : mettre un terme à la pauvreté rurale*, le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts préconise ainsi un plus grand soutien fédéral aux collectivités rurales de tout le pays, notamment en créant un ministère des Affaires rurales qui ferait mieux connaître au niveau politique les préoccupations et les intérêts du Canada rural au sein du Cabinet fédéral. Le Comité recommande par ailleurs d'apporter un plus grand soutien technique et financier à l'infrastructure des transports ruraux et aux réseaux de télécommunications, de lutter contre la pauvreté rurale en renforçant les politiques dans plusieurs domaines, comme la redistribution des revenus, l'éducation, les logements sociaux, la justice et l'application des lois, d'encourager l'immigration afin de repeupler et revivifier les collectivités rurales, et d'améliorer l'accès aux soins de santé³⁵.

NOTES

1. Pour en savoir plus sur l'évolution des politiques de développement économique régional au Canada, voir l'article de Donald J. Savoie, « [Reviewing Canada's Regional Development Efforts](#) », Royal Commission on Renewing and Strengthening Our Place in Canada, mars 2003, et les deux premiers chapitres du rapport final du Comité sénatorial

- permanent de l'agriculture et des forêts sur la pauvreté rurale au Canada, [Au-delà de l'exode : mettre un terme à la pauvreté rurale](#), juin 2008.
2. [Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique](#), L.R.C., 1985, ch. 41 (4^e suppl).
 3. En outre, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) administre la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB), société d'État qui a pour mandat d'aider les régions de l'île du Cap-Breton aux prises avec des difficultés économiques, notamment en favorisant une diversification de son économie fondée sur l'industrie primaire (p. ex. charbon et acier) vers de nouveaux débouchés et marchés. Voir APECA, [Rapport quinquennal présenté au Parlement 2003-2008](#), Moncton, 4 décembre 2008.
 4. [Loi sur la diversification de l'économie de l'Ouest canadien](#), L.R.C., 1985, ch. 11 (4^e suppl).
 5. Ministère de l'expansion industrielle régionale, *Budget principal des dépenses, partie III : Plan des dépenses 1989-1990*, Ottawa, 1990.
 6. Industrie Canada, [Évaluation sommative du Fonds de développement économique du Nord de l'Ontario \(FDNO\), Rapport final](#), Ottawa, janvier 2006.
 7. Ministère de l'Expansion industrielle régionale (1990), p. 13.
 8. Industrie Canada offre aussi des programmes d'infrastructures en Ontario et, par l'intermédiaire de son Secteur des opérations – Programme de développement économique, il participe à un certain nombre d'initiatives destinées à répondre aux besoins des PME, à encourager l'entrepreneuriat et à favoriser le développement régional dans l'ensemble du pays. Voir Industrie Canada, « 3.4 Information supplémentaire sur les activités de programme par résultat stratégique », dans [Rapport sur le rendement – Pour la période se terminant le 31 mars 2009](#), Ottawa, octobre 2009.
 9. Industrie Canada, [Budget des dépenses 2005-2006. Rapport sur les plans et les priorités](#), Ottawa, mars 2006, p. 25.
 10. Guy Beaumier, [Le développement régional au Canada](#), publication n° 88-13F, Ottawa, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, 27 octobre 1998.
 11. Le Bureau fédéral de développement régional – Québec (BFDR(Q)) a été établi aux termes d'une série de décrets adoptés en 1991. Il est habilité à exercer son activité de façon autonome en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*. Voir Ministre responsable du Bureau régional de développement régional – Québec [ministre responsable du BFDR(Q)], [Rapport sur le rendement – Pour la période se terminant le 31 mars 1997](#), Ottawa, 1997, p. 5 et 6.
 12. Bureau du vérificateur général du Canada, « [Chapitre 19 – Bureau fédéral de développement régional \(Québec\)](#) », *Rapport du vérificateur général du Canada*, Ottawa, novembre 1995.
 13. Ministre responsable du BFDR(Q) (1997) et [Loi sur le ministère de l'Industrie](#), L.R. 1995, ch. 1.
 14. [Loi sur l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec](#), L.C. 2005, ch. 26.
 15. Ministère des Finances, [Le Plan d'action économique du Canada : Budget 2009](#), Ottawa, 27 janvier 2009, p. 202-203.

16. [Décret désignant l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario comme ministère et le président comme administrateur général pour l'application de la Loi](#), décret C.P. 2009-1415, 13 août 2009; et [Décret transférant du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à l'Agence canadienne de développement économique du Nord la responsabilité à l'égard de la Direction générale du développement économique du Nord](#), décret C.P. 2009-1423, 14 août 2009.
17. FedNor est un programme d'Industrie Canada. Il rend compte de ses activités au public sur son propre site Web et fournit, sur demande, des exemplaires de ses plans d'activités ainsi que d'autres renseignements. Ses hauts fonctionnaires peuvent être invités à répondre aux demandes d'information des comités parlementaires. Voir Industrie Canada, [Faits saillants du Plan d'activités 2009–2010 de FedNor](#).
18. Comme la plupart des ministères fédéraux, les organismes de développement régional doivent divulguer de manière proactive sur leur site Web les dépenses de voyages et de représentation, les contrats supérieurs à 10 000 \$, toute reclassification de postes, ainsi que les subventions et contributions de plus de 25 000 \$.
19. [Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique](#), L.R.C., 1985, ch. 41 (4^e suppl.).
20. « Un paiement de transfert est une subvention, une contribution ou tout autre paiement fait dans le but d'atteindre des objectifs de programme, mais pour lequel aucun bien ou service n'a été reçu. » (Tiré de la Partie II : Budget principal des dépenses de 2011-2012.) Les subventions sont des paiements de transfert effectués en fonction d'une admissibilité établie et ne sont pas habituellement assujetties à une vérification. Elles ont un caractère législatif et leur utilisation est régie par des conditions particulières. Les contributions sont des paiements de transfert pour lesquels les bénéficiaires doivent répondre à des critères de rendement et peuvent faire l'objet d'une vérification. Outre les subventions et contributions, il existe d'autres paiements de transfert reposant sur une loi ou une entente particulière et pouvant comprendre une formule de détermination des montants annuels (p. ex. les paiements de péréquation versés aux provinces et aux territoires).
21. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, [Comptes publics du Canada, 2010 : Volume II – Détails des charges et des revenus](#), Ottawa, 2010.
22. Secrétariat du Conseil du Trésor, [Annexe E : Modalités applicables aux contributions](#), dans la *Directive sur les paiements de transfert*, par. 15.
23. Industrie Canada, Vérification et évaluation, [Évaluation finale du Programme de développement des collectivités en Ontario](#).
24. Industrie Canada, Vérification et évaluation, [Évaluation du Programme de développement des collectivités en Ontario : Rapport final](#), 31 mars 2003.
25. Voir Réseau de développement des collectivités du Canada, [Annual Review 2009](#).
26. Voir [Les Sociétés d'aide au développement des collectivités en Ontario](#).
27. Dans le Canada atlantique, des organismes semblables, appelés [Corporations au bénéfice du développement communautaire](#) (CBDC), fournissent des services aux petites entreprises. [Développement économique Canada pour les régions du Québec](#) soutient un réseau de 56 sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), ainsi que 10 centres d'aide aux entreprises dans des zones périurbaines et 15 sociétés de développement économique des collectivités se trouvant dans des secteurs urbains défavorisés. FedNor compte 24 SADC qui exercent leurs activités dans le Nord de l'Ontario, et FedDev Ontario, organisme nouvellement créé, en compte 37 dans le Sud et l'Est de l'Ontario; voir [SADC de l'Ontario](#).

28. Comité sénatorial permanent des finances nationales, Seizième Rapport, [Rapport sur les Programmes d'infrastructure et organismes de développement régional](#), 2^e session, 39^e législature, juin 2008.
29. Bureau du vérificateur général du Canada, [Chapitre 1 : Le Plan d'action économique du Canada](#), dans le *Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes*, Ottawa, 2010.
30. Savoie (2003).
31. Fred McMahon, *Looking the Gift Horse in the Mouth: The Impact of Federal Transfers on Atlantic Canada*, Halifax, Atlantic Institute for Market Research, 1996.
32. Jack M. Mintz et Michael Smart, « [Brooking no Favorites: A New Approach to Regional Development in Atlantic Canada](#) », *C.D. Howe Institute Commentary*, n^o 192, décembre 2003.
33. Organisation de coopération et de développement économiques, [Regional Development Policies in OECD Countries](#), Paris, 2010.
34. Savoie (2003).
35. Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts (2008).

ANNEXE – FINANCEMENT ANNUEL DES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le tableau 1 présente un aperçu des dépenses des organismes de développement régional depuis leur création. Les données du tableau 1 sont tirées des documents budgétaires et des *Comptes publics du Canada* pour divers exercices. Il est à noter que, pour FedNor, les données correspondent uniquement aux dépenses réelles du fonds de développement et qu'elles ne comprennent pas les dépenses opérationnelles et en immobilisations liées aux activités et aux programmes ministériels.

Tableau 1 – Dépenses annuelles par organisme de développement régional ¹
(en millions de \$)

Exercice	Agence de promotion économique du Canada atlantique		Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec		FedNor		Diversification de l'économie de l'Ouest	
	En millions de \$	Changement annuel en pourcentage	En millions de \$	Changement annuel en pourcentage	En millions de \$	Changement annuel en pourcentage	En millions de \$	Changement annuel en pourcentage
1987-1988	81,7	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	52,3	s/o
1988-1989	233,3	185,5	149,3	s/o	4,7	s/o	98,2	87,8
1989-1990	319,5	36,9	190,7	27,7	9,0	92,7	137,5	40,0
1990-1991	269,0	-15,8	196,0	2,8	10,8	19,2	188,7	37,3
1991-1992	283,1	5,2	175,9	-10,2	17,4	62,0	185,8	-1,5
1992-1993	268,4	-5,2	171,0	-2,8	14,4	-17,6	196,9	6,0
1993-1994	275,8	2,7	184,6	7,9	15,1	5,4	173,5	-11,9
1994-1995	362,8	31,6	267,4	44,9	6,0	-60,3	251,9	45,2
1995-1996	383,4	5,7	376,2	40,7	9,6	59,1	363,0	44,1
1996-1997	311,8	-18,7	385,3	2,4	53,7	462,2	303,2	-16,5
1997-1998	325,9	4,5	360,9	-6,3	20,6	-61,6	334,7	10,4
1998-1999	360,7	10,7	328,6	-8,9	41,0	99,0	267,3	-20,1
1999-2000	305,0	-15,4	258,0	-21,5	38,6	-5,8	215,2	-19,5
2000-2001	283,0	-21,5	233,2	-29,1	54,6	33,2	214,1	-19,9
2001-2002	318,0	12,4	260,8	11,8	78,2	43,2	251,6	17,5
2002-2003	360,2	13,3	367,2	40,8	67,8	-13,3	246,8	-1,9
2003-2004	465,9	29,3	385,3	4,9	66,5	-2,0	315,8	27,9
2004-2005	463,0	-0,6	333,1	-13,5	79,9	20,3	312,1	-1,1
2005-2006	427,4	-7,7	334,2	0,3	76,6	-4,2	306,7	-1,8
2006-2007	394,0	-7,8	364,9	9,2	66,7	-12,9	339,0	10,6

ORGANISMES FÉDÉRAUX DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Exercice	Agence de promotion économique du Canada atlantique		Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec		FedNor		Diversification de l'économie de l'Ouest	
	En millions de \$	Changement annuel en pourcentage	En millions de \$	Changement annuel en pourcentage	En millions de \$	Changement annuel en pourcentage	En millions de \$	Changement annuel en pourcentage
2007-2008	371,6	-5,7	336,4	-7,8	67,4	1,0	247,2	-27,1
2008-2009	341,4	-8,1	293,4	-12,8	71,9	6,6	242,2	-2,0
2009-2010	403,8	18,3	398,1	35,7	60,1	-16,3	421,3	74,0
Total	7 123,1		6 350,5		783		5 191,0	

Note : Les données de FedNor correspondent au financement de programmes seulement et ne comprennent pas les dépenses opérationnelles/d'entretien et les dépenses en immobilisations. Les données de l'APECA ne comprennent pas les données relatives au financement de la Société d'expansion du Cap-Breton.

Source : Budget principal des dépenses, Partie III, Rapports ministériels sur le rendement, 1987-2010.

Le tableau 2 présente les crédits votés pour CanNor et FedDev (Ontario) pour les trois exercices suivants. Les données du tableau 2 sur CanNor et FedDev (Ontario) sont tirées des documents du Budget principal des dépenses, Partie III – Rapport sur les plans et les priorités (2010-2011).

Tableau 2 – Budgets annuels totaux projetés de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

Exercice	Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario		Agence canadienne de développement économique du Nord	
	En millions de \$	Employés (ETP)	En millions de \$	Employés (ETP)
2010-2011	507,0	200	60,9	115
2011-2012	216,0	250	44,4	115
2012-2013	214,2	250	44,4	115
Total	937,2		149,6	

ETP : Équivalent temps plein.

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor, Partie III, Budget des dépenses, Rapport sur les plans et les priorités 2010-2011 pour CanNor et FedDev (Sud de l'Ontario).

NOTES

1. Le tableau 1 ne comporte pas de données pour les deux nouveaux organismes de développement économique régional, FedDev Ontario et CanNor, parce qu'ils ont été créés en 2009-2010 et qu'ils commenceront probablement à recevoir des crédits parlementaires à compter de l'exercice 2010-2011.